



Réf. AZ/DT – n°02.2018

Montereau, le 09 février 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, lors de notre réunion du 09 février 2018, les membres du Comité syndical n'étant pas en nombre suffisant pour atteindre le quorum, le Comité s'est trouvé dans l'impossibilité de délibérer (article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du "COMITÉ" est renvoyée au :

**MERCREDI 14 FEVRIER 2018 A 17 HEURES 30**

**22 rue de la Grande Haie – Zone Industrielle – 77130 Montereau**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2017 ;

**FINANCES**

- Rapport d'orientation budgétaire 2018 ;

**COMMANDE PUBLIQUE**

- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2017 ;
- Informations : Signature des contrats et conventions
  - Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment ;
  - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED ;
  - Convention d'assistance et d'accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable avec le Cabinet Nestranny Conseil.
- Affaires et questions diverses.

Comptant vivement sur votre présence, et vous en remerciant à l'avance.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Maire de Montereau,  
Conseiller Régional d'Île-de-France,  
**James CHERON**